

démocratiques nous tiennent à cœur. Nous aspirons à la participation, et elle nous est indispensable. Mais la télévision nous plonge au centre même des événements de notre époque—guerres, émeutes, désastres—sans nous forcer à participer également à la solution pratique de nos problèmes.

Nous connaissons mieux que jamais les problèmes de notre société, mais nous nous occupons trop peu de les résoudre. A une époque d'information totale, il y en a peu parmi nous qui connaissent bien le fonctionnement de nos Parlements fédéral et provinciaux. Même après les événements des deux dernières années, il y a un abîme entre nos institutions politiques et le peuple qu'elles sont censées servir. Pourtant c'est de ces institutions que dépend l'existence future de notre pays.

Ce sont les médias électroniques qui peuvent combler le vide entre le Parlement et la nation, qui peuvent montrer la démocratie à l'œuvre au Canada. Une émission télévisée, *Quentin Durgens*, a stimulé l'intérêt du public et lui a peut-être fait mieux comprendre notre tâche. Nous avons vu combien passionnant peut être un congrès pour le choix d'un chef. Pourquoi ne pas exposer au public les rouages parlementaires eux-mêmes? Il est vrai que quelques centaines de gens assistent chaque jour aux débats des tribunes, mais c'est tout au plus un aspect fragmentaire du Parlement; de toute façon, trop peu de Canadiens en profitent. Ils peuvent, bien sûr, obtenir les nouvelles par les journaux, la radio et la télévision, mais pourquoi les obtenir de seconde main? Ils peuvent s'abonner au *hansard*, mais combien se donnent la peine de le faire, ou de le lire s'ils le reçoivent? La radio et la télévision sont les meilleurs moyens à utiliser pour faire comprendre aux gens le processus parlementaire.

Les avis sont partagés à ce sujet, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) a suggéré que toute la question soit étudiée par le comité de la procédure. C'est, je crois, une proposition raisonnable, mais j'avais espéré qu'entretiens, on tenterait au moins, certaines expériences. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait commencer avec un comité de la Chambre; nous pourrions, je pense, faire preuve d'un peu d'audace, dans ce domaine. Personnellement, j'estime que le Parlement devrait accorder autant de liberté à la radiodiffusion de toutes ses délibérations qu'on en accorde à la presse traditionnelle, compte tenu, bien entendu, des limites physiques et des privilèges parlementaires. Comme cela se fait aux Nations Unies, on pourrait permettre à un réseau ou à une station de diffuser nos débats en direct ou en différé, sous la surveillance d'une personne

impartiale, en l'occurrence, l'Orateur. Il me semble que les scénaristes de la radio et de la télévision, non moins que les rédacteurs en chef de journaux et de revues, devraient pouvoir user de jugement en choisissant leurs séquences, compte tenu, cela va sans dire, du pouvoir traditionnel qu'a le Parlement—pouvoir rarement exercé—de punir les violeurs des privilèges parlementaires.

Cette étape parfaitement logique ne sera sans doute pas franchie demain. La crainte oppose une barrière formidable à une initiative de ce genre au Parlement. Mais la crainte des caméras et des microphones n'est pas plus fondée, à mon avis, que celle qui empêcha jusqu'au siècle dernier l'usage redouté du crayon pour rendre compte officiellement des travaux du modèle des Parlements. Le secret parlementaire, qui fut d'abord un mécanisme de défense de la Couronne, et qui servit ensuite contre une mainmise de la Couronne, est demeuré une protection contre l'immixtion du public. La lutte entre le Parlement et la Couronne se transforma en lutte entre le Parlement et le peuple. Les parlementaires du XVIII<sup>e</sup> siècle acceptaient l'idée d'être les représentants du peuple, mais ils refusèrent de se reconnaître responsables devant le peuple. Pourquoi, alors, auraient-ils tenu le public au courant de leurs travaux? La naissance du système de parti s'avérait plus pratique qu'une révolution ou une guerre civile pour changer les gouvernements. Par contre, toute opposition au gouvernement du Roi était considérée déloyale, préjudiciable, rétive et il fallait donc la supprimer.

La publication de rapports parlementaires, au début sorte de marchandise de contrebande, provoqua une crise en 1738, quand Edward Cave, un éditeur animé de l'esprit des croisades, eût fait paraître un discours avant que celui-ci ait été prononcé. Ce fut évidemment un coup dur pour le journalisme parlementaire, le débat sur l'incident s'étant terminé par la résolution suivante:

• (4.40 p.m.)

Qu'il est hautement indigne pour un journaliste, un éditeur ou un imprimeur, et que c'est un abus notoire des privilèges de la Chambre, de se permettre d'insérer dans des lettres ou autres journaux (tels les procès-verbaux ou autre compte rendu), ou d'y publier un compte rendu des débats ou de toutes autres délibérations de la Chambre ou de ses comités, durant l'intersession comme durant la session du Parlement; et que la Chambre sévira avec toute la rigueur voulue contre ceux qui se rendent coupables d'une telle infraction.

Certains des arguments des députés ont un son familier aujourd'hui. Sir William Yonge a dit:

J'ai remarqué que l'on imprime régulièrement et que l'on fait circuler dans toutes les parties de